

**Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des jeux accessible
par internet dénommé « DIAMOND RIVER »**

NOR : FDJJ1829113X

Article 1er
Cadre juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile, ainsi que du règlement du jeu accessible par internet dénommé « SUPER JACKPOT » fait le 29 août 2017, dont les dispositions s'appliquent à l'offre de jeux décrite à l'article 2 du présent règlement.

Les prises de jeu sur internet pour le jeu « DIAMOND RIVER » seront, en principe, possibles à compter du 10 décembre 2018. Si la date du 10 décembre 2018 ne pouvait être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site Internet www.fdj.fr

Article 2
Participation aux jeux « DIAMOND RIVER » et « SUPER JACKPOT »

La participation au jeu « DIAMOND RIVER » implique la participation au jeu « SUPER JACKPOT », régi par son propre règlement visé à l'article 1^{er} du présent règlement. Les jeux « DIAMOND RIVER » et « SUPER JACKPOT » sont obligatoirement commercialisés ensemble et constituent une offre commune de jeux dont le prix de vente est fixé à 3€ et se décompose comme suit :

- 2,91€ pour le jeu « DIAMOND RIVER »
- 0,09€ pour le jeu « SUPER JACKPOT ».

En jouant à « DIAMOND RIVER », le joueur dispose de trois participations au jeu « SUPER JACKPOT », le prix unitaire de cette participation étant de 0,03€.

Article 3
Emissions d'unités de jeu et prix du jeu « DIAMOND RIVER »

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 1 500 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 2,91 €.

Article 4
Lots du jeu « DIAMOND RIVER »

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
1 lots de	30 000 €	30 000 €
3 lots de	1 000 €	3 000 €
500 lots de	100 €	50 000 €
8 000 lots de	50 €	400 000 €
44 050 lots de	20 €	881 000 €
20 000 lots de	10 €	200 000 €
195 000 lots de	6 €	1 170 000 €
179 917 lots de	3 €	539 751 €
447 471 lots formant un total de		3 273 751 €

Le montant des lots indiqués dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains au sein de la même unité de jeu.

Article 5 **Description du jeu « DIAMOND RIVER »**

5.1 Le joueur valide sa mise en cliquant sur le bouton « JOUEZ ». La mise est débitée sur les disponibilités de son compte FDJ®. Si, pour une raison quelconque, le joueur ne peut pas voir tout ou partie du déroulement de son unité de jeu à quelque moment que ce soit après que sa mise a été débitée, il pourra en vérifier le caractère gagnant ou perdant en consultant la dernière unité de jeu enregistrée dans son historique de jeu.

5.2 L'unité de jeu est représentée à l'écran par une grille dans laquelle 30 symboles vont apparaître.

5.3 Le joueur clique sur le bouton « LANCEZ » pour révéler les 30 symboles de la grille. Chaque prise de jeu donne lieu à quatre lancers. A l'issue de chaque lancer, la grille se réinitialise afin de révéler 30 nouveaux symboles.

5.4 Si le joueur découvre dans la grille, au cours d'un lancer, une suite continue de 3 symboles identiques alignés horizontalement, verticalement ou en diagonale, l'unité de jeu est gagnante et le joueur remporte le gain associé à cette suite continue de symboles, conformément au tableau des gains ci-dessous :

Si le joueur découvre dans la grille :	Le joueur remporte la somme de :
3 symboles « pierre précieuse rouge » identiques alignés	1 000 €
3 symboles « pierre précieuse violette » identiques alignés	100 €
3 symboles « pierre précieuse bleue » identiques alignés	20 €
3 symboles « pierre précieuse orange » identiques alignés	10 €
3 symboles « pierre précieuse verte » identiques alignés	6 €
3 symboles « pierre précieuse rose » identiques alignés	3 €

5.5 Si le joueur découvre dans la grille, au cours d'un lancer, un symbole « pierre précieuse magique », ce symbole prend la valeur de n'importe quel symbole « pierre précieuse », à

l'exception des symboles « pierres précieuses dorées », afin de permettre au joueur de réaliser éventuellement une suite continue de trois symboles identiques alignés horizontalement, verticalement ou en diagonale.

Ainsi, si le joueur découvre dans la grille un symbole « pierre précieuse magique » dans une suite de deux symboles « pierre précieuse » identiques (c'est-à-dire précédant, succédant, ou entre ces deux symboles), alignés horizontalement, verticalement ou en diagonale, le joueur remporte le gain associé à cette suite continue de symboles, conformément au tableau des gains mentionné à l'article 5.4.

5.6 Si le joueur collecte, au cours de l'unité de jeu, trois symboles « pierres précieuses dorées » identiques, il remporte la somme de 50€.

5.7 Si le joueur découvre dans la grille, au cours d'un lancer, un symbole « +1 », il obtient un lancer supplémentaire. Le joueur peut découvrir 1, 2 ou 3 lancers supplémentaires au cours de l'unité de jeu. Les étapes mentionnées aux sous-articles 5.3 à 5.8 se répètent.

5.8 Si le joueur découvre dans la grille, au cours d'un lancer, un symbole « Roue », alors un nouvel écran apparaît lorsqu'il ne reste plus aucun lancer au joueur. Ce nouvel écran est représenté par une roue composée de vingt segments comportant chacun une somme en euros. Le joueur clique sur le bouton « GO » au centre de la roue afin de révéler son gain.

La révélation d'un symbole « Roue » n'est pas une unité de jeu gratuite mais une étape supplémentaire prolongeant l'acte de jeu du joueur avant la révélation du résultat de son unité de jeu. Il s'agit d'une étape de l'unité de jeu dont l'issue est, dans tous les cas, gagnante.

5.9 A tout moment de l'unité de jeu, le joueur peut cliquer sur le bouton « AUTO » afin que le système procède automatiquement aux lancers restants.

5.10. A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains correspondants s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

5.11. L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 16 novembre 2018,

Par délégation de la présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI